

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Fabricant: Sonoswiss AG
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH
Téléphone: 0041 / 52 742 80 10, Fax: 0041 / 52 742 80 18
Email: info@sonoswiss.ch
Internet: www.sonoswiss.ch

Renseignements en cas d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

A SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :
<5% agents de surface non ioniques, >30% acide phosphorique.

! A SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)

No. CAS	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ml/m ³]	Notations / Remarques
7664-38-2	Acide phosphorique	VME	2 e		SSc

A SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Recommandations relatives au produit**

Neutraliser avec des bases, de la soude ou de la chaux et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

A SECTION 15: Informations réglementaires

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1, chiffre 4: seuil quantitatifs 20 000kg.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1^{er} janvier 2017) :
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0%).

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**

Sonoswiss Cleaner T6 (SW-C T6)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées****Secteur d'utilisation [SU]**

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégories de processus [PROC]

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Usages déconseillés**Remarque**

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage acide aqueux pour laboratoire et atelier pour enlever le calcaire et la rouille.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant / fournisseur**Sonoswiss AG
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH
Téléphone +41 52 742 80 10, Fax +41 52 742 80 18
E-Mail info@sonoswiss.ch
Internet www.sonoswiss.ch**Service des renseignements**Email: info@sonoswiss.ch
Téléphone +41 52 742 80 10**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Renseignements en cas d'urgence**Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich
Téléphone +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Met. Corr. 1	H290	Jugement d'expert et détermination de la force probante.
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul.

Consignes en cas de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS05

! Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Consignes de sécurité

P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

isotridecanol, éthoxylé, acide phosphorique ...%

2.3. Autres dangers**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

Peut être nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges**Description**

Mélange aqueux acide d'agents de surface non ioniques et acide phosphorique.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique ...%	50 - 100	Met. Corr. 1, H290 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 10	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
7664-38-2	acide phosphorique ...%	01-2119485924-24
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).

Remarques complémentaires

Concentré de nettoyage très acide.

Ingrédients selon Annexe VII, A, CE-Règlement 648/2004 (détergents): <5% agents de surface non ioniques, >30% acide phosphorique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

risque de perforation gastrique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

poudre de calcaire

mousse

produits extincteurs en poudre

sable sec

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Porter des bottes résistant aux acides.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).

Neutraliser avec de la soude caustique ou de la chaux éteinte.

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.
Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit sous agitation.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer les aerosoles.

Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol résistant aux acides.
Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des bases.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, ouvrir et manipuler avec précaution.
Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au sec.
Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

! Stabilité au stockage

Durée de stockage: 4 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

aucune autre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique ...%	8 heures	1		EU
		Court terme	2		

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique ...%	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique ...%			Aucune donnée disponible

Remarques complémentaires

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des mains

gants (résistants aux acides)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

vêtement de protection résistant acides

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	jaunâtre	caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	< 1	20 °C			
début d'ébullition	> 100 °C				
Plage de solidification	< -5 °C				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					non spontanément inflammable
Limite inférieure d'explosibilité					non significative
Limite supérieure d'explosibilité					non significative
Pression de vapeur	10 - 15 hPa	20 °C			
Densité relative	1,45 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	3,37				Valeur pour acide phosphorique.
Solubilité dans l'eau					miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	-0,77				Valeur pour acide phosphorique.
Température de décomposition	>= 100 °C				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en solvant	0 %				
Vitesse d'évaporation eau: 0,36 (ASTM D3539).					
Propriétés comburantes aucune					
Propriétés explosives aucune					
9.2. Autres informations Aucune autre information significative disponible.					

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Réaction exothermique avec les lessives alcalines.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles**Substances à éviter**

Réagit avec les lessives alcalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	2016 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
DL50 aiguë par contact avec la peau	4089 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Corrosif.			
Sensibilisation de la peau	aucune			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge et risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

L'inhalation d'aérosol peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/au poumon.
acide phosphorique : DL50(orale, rat): 1530 mg/kg, DL50(cutanée, lapin): 2740 mg/kg .

Constatations empiriques

le produit provoque des brûlures

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 3,9 mg/l		calculé	Après neutralisation, diminution de l'effet nocif.
Daphnie	CE 50 16,1 mg/l		calculé	
Algues	CE 50 18 mg/l		calculé	

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité physico-chimique	100 %		Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés acides sont éliminées à 100%.
Biodégradabilité	> 90 %	diminution du COD (carbone org. dissous)		Facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.
acide phosphorique: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

12.4. Mobilité dans le sol

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.
acide phosphorique: non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information significative disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	98 mgO2/g	DIN ISO 15705	
Valeur AOX	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques. Après neutralisation: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.
Neutraliser avec des bases ou de la chaux.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	UN 1805	UN 1805	UN 1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION	PHOSPHORIC ACID SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non significative

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8
code de restriction en tunnel E

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations
non significative

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques
volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.3

Source des principales informations

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.
Informations de nos fournisseurs.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.